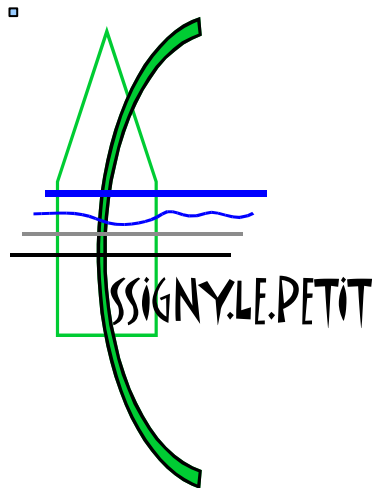


Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 27 mars 2009



Commune de
Essigny-le-Petit

Secrétariat ouvert
le lundi et le jeudi
de 18 heures à 19 heures

Téléphone
03 23 07 96 79
Télécopie
03 23 63 77 71

Courriel
mairieessignylepetit@orange.fr
Site
<http://essignylepetit.ifrance.com>

Adresse
273, rue de Saint-Quentin
02100 ESSIGNY-LE-PETIT

Objet : Plan local d'urbanisme

le conseil municipal

Concernant le PADD
émet un avis favorable à sa validation

Concernant les orientations d'aménagement
émet un avis favorable à sa validation

Concernant les emplacements réservés :
émet un avis favorable à sa validation

Concernant le règlement du PLU
émet un avis favorable à sa validation
sous réserve de l'adjonction du point suivant : « est interdite toute construction ou installation en surplomb du domaine public »

Objet : Décisions diverses

Pour faire suite aux propositions émanant du comité consultatif « finances »,

le conseil municipal :

1. valide l'étude de besoin en personnel technique ; à savoir 1,5 poste d'agent technique.
2. propose à son président de ne pas pourvoir les postes d'adjoint technique et d'adjoint administratif à leur échéance du 30 avril 2009
3. autorise son président à recruter un personnel en contrat aidé (CAE) afin de donner sa chance à une personne en difficulté et à signer tout document relatif à cette embauche. Les crédits correspondants seront inscrits au BP 2009..
4. décide de l'achat d'un souffleur thermique pour les espaces verts
5. modifie la date de la fête communale pour qu'elle ne se déroule pas le même weekend que le 500^{ème} anniversaire de l'Hôtel de ville de Saint-Quentin. La nouvelle date est le 13 sept 2009.
6. décide de l'achat de 2 chapiteaux à destination des animations organisées dans la commune pour un montant approximatif de 7 200 euros. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2009. Une convention d'utilisation sera passée avec les associations de la commune à leur demande.

Objet : Vote des taux d'imposition

Sachant que les coefficients de revalorisation applicables, en 2009, aux valeurs locatives servant de base aux impôts directs locaux sont fixés à 1,015 pour les propriétés non bâties et à 1,025 pour les propriétés bâties,

Le conseil municipal,

après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des trois taxes directes locales :

Décide de maintenir une nouvelle fois les taux antérieurs pour l'année 2009

Objet : Dispositif de relance de l'économie

Le Conseil municipal

décide d'adhérer au dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA

Objet : Fonds départemental de solidarité pour les travaux de voirie – Programme 2009

Après avoir pris connaissance des décisions prises par le Conseil général relatives à la répartition des subventions en provenance du Fonds départemental de solidarité,

le conseil municipal

sollicite une subvention de 8000 € au titre du Fonds départemental de solidarité de l'année 2009 pour les travaux de voirie dans la rue de Saint-Quentin pour un montant global de travaux estimé à 23 920 €.

Objet : Approbation du compte administratif

Le conseil municipal

valide le compte administratif 2008 tel que résumé ci-dessous,

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		286 869,71 €	28 764,06 €	- €		258 105,65 €
Résultats affectés	28 764,06 €					
Opération de l'exercice	135 722,90 €	166 729,59 €	30 926,09 €	43 232,96 €	166 648,99 €	209 962,55 €
TOTAUX	164 486,96 €	453 599,30 €	59 690,15 €	43 232,96 €	166 648,99 €	468 068,20 €
Résultats de clôture		289 112,34 €	16 457,19 €			272 655,15 €
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES	164 486,96 €	453 599,30 €	1 374,57 €	24 666,00 €	165 861,53 €	478 265,30 €
RESULTATS DEFINITIFS		289 112,34 €	16 457,19 €			272 655,15 €

Objet : Service de l'eau : Approbation du compte administratif

Le conseil municipal

valide le compte administratif du service de l'eau de la commune. Ce service est en sommeil puisque la compétence est exercée par la communauté d'agglomération de Saint-Quentin.

Objet : budget primitif 2009

Le conseil municipal

valide le budget primitif 2009 tel que présenté ci-dessous sous réserve des ajustements techniques.

Investissements		
	Recettes	Dépenses
Enfouissement		62 400 €
Placette	12 000 €	20 000 €
Voirie 2009	8 000 €	23 820 €
Voirie (reports)	62 280 €	186 617 €
Chapiteaux		7 200 €
Mobilier scolaire		1 200 €
Cançdélabres accidentés	4 000 €	4 000 €
Lutte contre l'incendie	5 000 €	12 000 €
Matériel et mobilier		5 000 €
TOTAL	91 280 €	322 237 €
Autres recettes	11 454 €	
Virement excédents	219 503 €	
TOTAL	322 237 €	322 237,00 €

FONCTIONNEMENT				
	2008	2009	2008	2009
	Dépenses		Recettes	
Charges générales	36 931 €	80 000 €		
Charges de personnel	57 318 €	60 000 €		
Autres charges	37 018 €	50 000 €		
Dépenses imprévues		26 194 €		
Virement excédents	28 764 €	219503		
Dotatíon amort.	4 454 €	4 454 €		

Produits du domaine			190 €	190 €
Impôts et taxes			100 479 €	99 484 €
Dotations			63 307 €	58 822 €
Autres produits			2 700 €	3 000 €
Atténuation de charges				6 000 €
Excédent antérieur			258 105 €	272 655 €
TOTAL	164 485 €	440 151 €	424 781 €	440 151 €

Questions diverses

Syndicat du Noirieu :

Olivier Lemoine, président du syndicat, sollicite l'aide du personnel communal pour la remise en état de la salle de restaurant scolaire. Le conseil donne son accord de principe.

Le président informe de l'embauche de Madame Karine Berne, agent spécialisé des écoles maternelles en remplacement de Marie-France Parent, admise à faire valoir ses droits à pension.

Circulation dans la commune :

Des problèmes persistants de circulation et de stationnement sont signalés aux abords immédiats de l'école et des points de montée/descente du car aux heures d'entrées/sorties d'école. Un courrier relatant ces problèmes sera adressé à la gendarmerie en lui demandant son intervention pour mettre un terme à cette situation.

Terrain de loisirs :

Des renseignements seront pris auprès d'un spécialiste pour la remise en état de la pelouse du terrain de loisirs suite à l'orage du 11 septembre.

Vu pour être affiché à la porte de la mairie le 3 avril 2009.

Essigny-le-Petit, le 30 mars 2009

Le maire,

